

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7699

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAMALI MOSTAFA

Date de naissance : 12.12.55

Adresse : N° 1000 001880

Tél. : 06 74 88 84 84 Total des frais engagés : 3420,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTHALMOLOGUE
Maladies Et Chirurgie Des Yeux
Plaça Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 91 42 65

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/02/2021

Nom et prénom du malade : LEBIZOURA AYAT Age: 67ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Vis de refraction*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

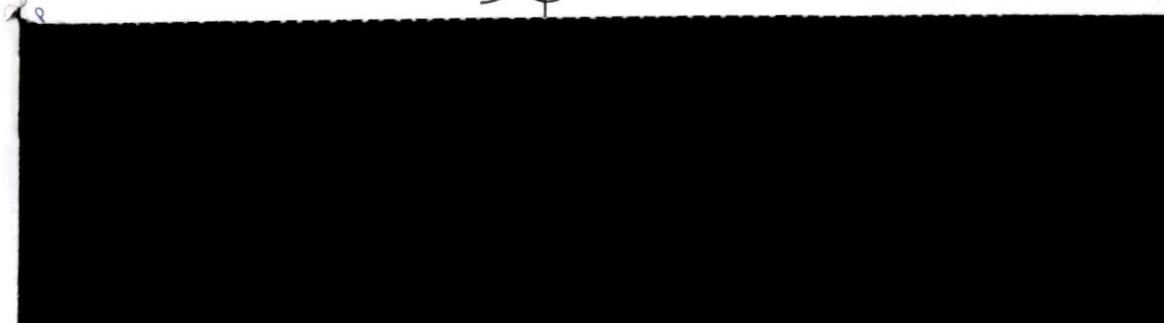
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : 02/02/2021 Le : 11/03/2021

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/02/2014	CS		950.211	Dr. BAKRIM MOLOQUE OPHTALMOLOGUE Maladies Et Chirurgie Des Yeux plage Chahdia, 323 Bd Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA Tél: 05 22 91 42 65

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MENCHOU	07.02.24	1615
	07.02.24	314,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Zobir ISMAIL Opticien - Optométriste 58, Av Mers Sultan (en face Alpha 55) Casablanca - Tel/Fax: 05.22.22.16.30	14.02.24					3030,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
	G	35533411	11433553	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ZEITS "Blue protect + anti UV"
ESSILOR "crystal" PREVENTIVE
NIKON "see coat blue"
RODENSTOCK.

1. NAKIRIN Mampanga
2. NATHATI Mampanga
3. NATHATI Mampanga
4. NATHATI Mampanga
5. NATHATI Mampanga
6. NATHATI Mampanga
7. NATHATI Mampanga
8. NATHATI Mampanga
9. NATHATI Mampanga
10. NATHATI Mampanga

Dr Mohamed BAKRIM

الدكتور محمد باكريم

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme



Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'Américain Academy of ophtalmology

اختصاصي في أمراض وجراحة العين

جراحة قصر البصر: العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le

07/02/2024

الدار البيضاء، في

LE BZOUR NAJAT

/y

VL. OD = (170 - 2,25) + 6,25 324

OG = (20 - 3,00) + 5,50 324

VTAR, organiques, 12
+ statut

VP add OOG + 3,25 324

1571 - 12 = 374, -

THEALOSE coll 46/1 (2 Boites)
16. P
COPINER GEL x supplément AS



PHARMACIE ANNIE
HIND MENKOR
Docteur en Pharmacie
ASSALAH - RUE 4. EL OULFA
Tél: 022 91 42 65 - Fax: 022 91 42 33

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTHALMOLOGUE
Studies Et Chirurgie Des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

Théalose®

Tréhalose 3 %
Hyaluronate de sodium 0,15 %
Solution Ophthalmique
Protège, hydrate
et lubrifie la surface
oculaire



CASABLANCA : 14.02.24

FACTURE 0003675

Ordonnance de Docteur :

Client ; M : LEB7our Majat

N° DE NOMENCLATURE CORRESPONDANT A LA PRESCRIPTION		
LOIN	PRES	BI-TRI&MULTIFOCAUX
O.D		
O.G		

DESCRIPTION		
Qté	Désignation	Montant TTC
1	MONTURE	750,-
2	VERRES Progressifs organiques Durci Amixois anti-reflect. D.D : (170 - 2,25) + 6,25 D.G : (20 - 3,00) + 5,50	2280,-

Arrête la présente Facture à la somme de:

TOTAL TTC 3030,-

Trois mille trente

Small Optic
Zobir ISMAIL
Opticien - Optométriste
58, Av Mers Sultan (en face Alpha 55)
Casablanca Tel/Fax: 05 22 22 16 30
05 22 22 16 30

58 Av Mers Sultan (en face alpha 55) Casablanca - MAROC - Tél/Fax : 05 22 22 16 30

RC : 350338 - Patente : 34190070 - IF : 40190513 - CNSS : 7013866 - ICE N° : 001791800000053